

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 04856

Numéro SIREN : 841 236 607

Nom ou dénomination : A+M

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2022 sous le numéro de dépôt B2022/007347

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A+M</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>33 rue de Bourgogne 69009 LYON</u>																								
Numéro SIRET* <table><tr><td>8</td><td>4</td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>6</td><td>6</td><td>0</td><td>7</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>3</td></tr></table>												8	4	1	2	3	6	6	0	7	0	0	1	3
8	4	1	2	3	6	6	0	7	0	0	1	3												
Durée de l'exercice en nombre de mois* <table><tr><td>12</td></tr></table>						12	Durée de l'exercice précédent* <table><tr><td>12</td></tr></table>						12											
12																								
12																								
Exercice N clos le <u>30/09/2021</u>																								
ACTIF						Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3														
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					010		012																
	{ Fonds commercial*					014		016																
	{ Autres*																							
	Immobilisations corporelles*					028		030																
	Immobilisations financières* (1)					040	945 357	042		945 357														
Total I (5)						044	945 357	048		945 357														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*				050		052																
		Marchandises *				060		062																
	Avances et acomptes versés sur commandes					064		066																
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés*			068		070																
			Autres* (3)			072		074																
	Valeurs mobilières de placement					080	48	082		48														
	Disponibilités					084	102 045	086		102 045														
	Charges constatées d'avance *					092		094																
	Total II					096	102 093	098		102 093														
	Total général (I + II)					110	1 047 450	112		1 047 450														
PASSIF										Exercice N NET 1														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*					120				95 000														
	Écarts de réévaluation					124																		
	Réserve légale					126				3 701														
	Réserves réglementées*					130																		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <table><tr><td>131</td></tr></table>)					131	132				115 309													
	131																							
	Report à nouveau					134																		
	Certifié conforme																							
	Résultat de l'exercice					136				101 673														
Provisions réglementées					140																			
Total I					142				315 683															
Provisions pour risques et charges																								
Total II					154																			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156				723 158														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164																		
	Fournisseurs et comptes rattachés*					166				5 608														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... <table><tr><td>169</td></tr></table>)					169	172				3 000													
	169																							
Produits constatés d'avance					174																			
Total III					176				731 766															
Total général (I + II + III)					180				1 047 450															
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an			193		(4)	Dont dettes à plus d'un an			195	620 734												
	(2)	Dont créances à plus d'un an			197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*			182	542 857												
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs			199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*			184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			dont export		209	210		
	Production vendue	{	biens	et livraisons		215	214		
			services*	intracommunautaires		217	218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)						222		
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)						242 13 437		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)						243 244		
	Rémunérations du personnel*						250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements*						254		
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*				259	262 148	
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260		
	Total des charges d'exploitation (II)							264 13 586	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270 (13 586)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)						280 118 857		
	Produits exceptionnels (IV)						290		
	Charges financières (V)						294 3 597		
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347	(VI)	300
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348		
	Impôts sur les bénéfices* (VII)						306		
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310 101 673		
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2			312 101 673	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316		
	Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318		
	Provisions non déductibles*						322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)						324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM		248	330 2 436		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)			249	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986	ZFU–TE (44. octies et octies A)		987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexies A)		989			
	ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quindécies)		138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)		991	Investissements outre–mer		344			
	ZFANG (44 quaterdecies)		345	Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)		993			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992						
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit		346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647	350	114 103
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		648		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)		990		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		649		
			Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							352 354 9 993		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :						356		
	Déficits antérieurs reportables : *.....30 514.....dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							370 372 9 993		



Bureau de Lyon
11, chemin des Anciennes
Vignes - 69410 Champagne
au Mont d'Or - France
Tél : + 33 (0) 4 72 171 171
Fax : + 33 (0) 4 72 171 170
contact-lyon@altesis.fr

Annexe aux comptes annuels

Exercice de 12 mois clos le 30 septembre 2021

Annexe aux comptes annuels

A+M (ci-après "la Société")

Société par Actions Simplifiée au capital de € 95 000.

Siège social

33 rue de Bourgogne

69 009 Lyon

France

Les notes et tableaux constituant l'Annexe font partie intégrante des Comptes Annuels de l'exercice de 12 mois clos le 30 septembre 2021. L'exercice précédent était d'une durée de 12 mois.

Sauf indication contraire, tous les montants portés ci-après sont exprimés en euros (€) hors taxes. Les symboles "k€" ou "000' " font référence à des milliers d'euros.

Les Comptes Annuels, arrêtés par le président, présentent les caractéristiques suivantes:

Total du bilan avant répartition	:	€ 1 047 451
Total des produits du compte de résultat (présenté en liste)	:	€ 118 857
Total des charges du compte de résultat (présenté en liste)	:	€ 17 183
Résultat net comptable (bénéfice)	:	€ 101 674

1. Activité de la Société, Faits marquants de l'exercice

La société exerce une activité de holding et une activité de conseil.

La société a procédé à l'acquisition de titres de participation pour un montant de k€543 financée notamment au travers d'une augmentation de capital de k€95 et la mise en place de deux emprunts.

Exercice de 12 mois clos le 30 septembre 2021

Annexe aux comptes annuels

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Principes généraux, changement de méthode, dérogations aux principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales françaises et en particulier au règlement 2018-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables sont appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2. Recours à des estimations

L'établissement des Comptes Annuels requiert que la Société procède à certaines estimations et retienne certaines hypothèses, que la Direction juge raisonnables et réalistes. Même si ces estimations et hypothèses sont régulièrement revues par la Direction, en particulier sur la base des réalisations passées et des anticipations, certains faits et circonstances peuvent conduire à des changements ou des variations de ces estimations et hypothèses, ce qui pourrait affecter la valeur comptable des actifs, passifs, capitaux propres et résultat de la Société.

2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Inscription à l'actif

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût historique comprenant le coût d'acquisition ou de production, complété des coûts directement attribuables pour disposer de l'immobilisation dans son lieu et ses conditions d'exploitation. Les frais d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte) sont enregistrés dans les charges de l'exercice.

Identification des composants des immobilisations corporelles

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée.

Perte de valeur des immobilisations: amortissements et dépréciations

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles présentant une durée d'utilisation limitée dans le temps font l'objet d'un amortissement.

En application des dispositions afférentes aux PME, l'amortissement des immobilisations est calculé sur la base de leur coût d'entrée dans le patrimoine de la Société et sur la durée d'usage admise fiscalement.

Exercice de 12 mois clos le 30 septembre 2021

Annexe aux comptes annuels

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles, un test de perte de valeur est mis en œuvre, qui consiste à déterminer si la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs considérés est supérieure à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est définie comme étant la plus élevée de la valeur vénale (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'usage. Cette dernière est déterminée en principe par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur actuelle, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

Synthèse des principales durées et méthodes d'amortissement

Nature des actifs	Amortissement comptable		Amortissement fiscal (*)	
	Durée	Mode	Durée	Mode
Logiciels acquis	3 ans	Linéaire		
Constructions	20 ans	Linéaire		
Agencements	10 ans	Linéaire		
Matériel industriel	10 ans	Linéaire		
Matériel informatique	3 ans	Linéaire		
Matériel de bureau	5 ans	Linéaire		
Mobilier	10 ans	Linéaire		

(*) mention uniquement en cas de différence avec le traitement comptable

2.4. Immobilisations financières

Titres de participations et titres immobilisés

Les titres sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition, de souscription ou d'apport. Les frais d'acquisition y afférents (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte) sont enregistrés dans les charges de l'exercice.

Les titres sont en principe classés:

- En "Titres de participations" (rubrique du bilan "Autres participations") lorsque les investissements réalisés représentent au moins 10% du capital des sociétés concernées;
- En autres "Autres titres immobilisés" dans les autres cas dès lors qu'ils sont destinés à être conservés durablement.

Par exception, lorsque des investissements représentent moins de 10% du capital d'une société mais que des circonstances de fait permettent de les qualifier de titres de "Participations", les titres concernés sont reclassés à la rubrique "Autres participations". De la même manière, lorsque des circonstances le justifient, certains investissements représentant plus de 10% du capital d'une société sont qualifiés "d'Autres titres immobilisés". Mention des exceptions significatives est faite dans la suite de la présente annexe.

A la clôture d'un exercice, la valeur d'inventaire de chaque ligne de participation est appréciée et comparée avec le coût de revient des titres concernés.

La valeur d'inventaire est définie comme la valeur des avantages économiques futurs attendus par leur utilisation. Elle est généralement calculée en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés, mais une méthode mieux adaptée peut être

Exercice de 12 mois clos le 30 septembre 2021

Annexe aux comptes annuels

retenue le cas échéant, telle que celle des comparables boursiers, les valeurs issues de transactions récentes, le cours de bourse dans le cas d'entités cotées ou la quote-part de situation nette.

Si la valeur comptable des titres est supérieure à la valeur d'inventaire, une dépréciation est constituée pour la différence.

Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations concernent des contrats de prêt à moyen ou long terme passés avec les entités dans lesquelles la Société détient une participation.

Ces créances se distinguent des avances à court terme classées en compte courant (actif circulant).

Prêts, Autres immobilisations financières

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Les prêts et créances libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture.

Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

2.5. Provisions pour risques et charges, passifs éventuels

La comptabilisation d'une provision dépend de l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers entraînant probablement ou certainement une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers.

Les risques et charges liés à des éléments connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les impacts sont quantifiables ont fait l'objet de provisions. A défaut, ces risques et charges sont qualifiés de "Passif éventuel" dont mention est portée dans la suite de l'annexe.

Sont ainsi qualifiés de "Passif éventuel" les événements à l'origine:

- Soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- Soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.6. Produits financiers de participations

Les distributions des filiales et participations, ainsi que les quotes-parts de résultats de filiales sociétés de personnes sont enregistrées à la date de l'événement décidant la distribution.

2.7. Disponibilités et comptes rattachés

Les disponibilités sont principalement constituées par des comptes bancaires et, le cas échéant des valeurs mobilières de placement. Lorsque les comptes bancaires présentent un solde créditeur, ils sont présentés au passif du bilan à la rubrique "emprunts et dettes auprès des établissements de crédit".

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale, éventuellement ajustée pour tenir compte des pertes latentes.

Exercice de 12 mois clos le 30 septembre 2021

Annexe aux comptes annuels

2.8. Dettes

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

2.9. Emprunts et dettes financières divers

Cette rubrique comprend notamment les comptes courants d'associés et les comptes courants des sociétés du groupe.

3. Précisions et commentaires sur les comptes

Cette rubrique est complétée par les tableaux de détail sur les comptes présentés en fin de l'Annexe.

3.1. Tableau des filiales et participations

Ventilation des titres par nature	Exercice clos le	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur brute des titres détenus	Dépréciation	Valeur nette des titres détenus	Prêts & avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avais donnés	Chiffre d'affaires Ht du dernier exercice clos	Résultats nets du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
-----------------------------------	------------------	---------	---	-------------------------------	---------------------------------	--------------	---------------------------------	--	--------------------------------------	--	---	---

Filiales (plus de 50% du capital détenu) et titres assimilés

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Participations (de 10% à 50% du capital détenu) et titres assimilés

Monet et Associés	30.09.2021	42 000		49,52%	402 500	0	402 500	-	-	8 787 750	495 411	118 857
-------------------	------------	--------	--	--------	---------	---	---------	---	---	-----------	---------	---------

Autres titres immobilisés et titres assimilés (moins de 10% du capital détenu)

												-
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

4. Engagements et hors bilan

4.1. Garanties relatives aux dettes bancaires

Les dettes bancaires, présentant un solde en date de clôture de k€ 720, font l'objet des garanties suivantes accordées au bénéfice des établissements financiers les ayant octroyées :

- Nantissement de 520 actions de la société Monet et associés
- Garantie PTIA sur personnes physiques

4.2. Engagements relatifs au personnel salarié

Néant

Exercice de 12 mois clos le 30 septembre 2021

Annexe aux comptes annuels

4.3. Actions de préférence

La société détenait des actions de préférence P de la société Monet & Associés donnant droit à un dividende précipitaire. Ces actions ainsi que les actions ordinaires acquises sur la période ont été converties en actions de préférence P₂₀₂₁.

Ces actions donnent droit à un dividende précipitaire et cumulatif de k€115 par an. Le montant cumulé total des dividendes précipitaires est plafonné à k€805. Dès lors que ce plafond a été atteint, les actions de préférence seront privées de leur droit à dividende jusqu'à ce que les détenteurs des actions ordinaires aient reçu sous forme de dividendes une somme cumulée au moins égale au montant total des dividendes qu'ils auraient perçus, sur une base strictement proportionnelle, à l'occasion des dividendes précipitaires perçus depuis la souscription de leurs actions.

5. Autres informations prescrites par la loi ou significatives

5.1. Rémunération des dirigeants

Aucune.

5.2. Evènements subséquents

Aucun évènement subséquent significatif n'est à signaler.

Exercice de 12 mois clos le 30 septembre 2021

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	402 500	542 857		945 357
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	402 500	542 857		945 357
ACTIF IMMOBILISE	402 500	542 857		945 357

Exercice de 12 mois clos le 30 septembre 2021

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 95 000,00 euros décomposé en 95 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
Parts sociales ordinaires	50 000	45 000		95 000
TOTAL	50 000			95 000

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 731 767 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	723 158	102 423	408 939	211 795
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 609	5 609		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 000	3 000		
Produits constatés d'avance				
Total	731 767	111 032	408 939	211 795
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	720 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	302 205			
(**) Dont envers les associés	3 000			

A+M
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 95 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 32, BIS QUAI ARLOING, 69009 LYON
841 236 607 RCS LYON
(« LA SOCIETE »)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 3 MARS 2022

Exercice clos le 30 septembre 2021

.../...

DEUXIEME RÉOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale, statuant dans les conditions prévues par les statuts, sur proposition du président,

DÉCIDE d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2021 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	101 673,80 euros
Au compte « Réserve légale » pour	5 084,00 euros
Solde	96 589,80 euros
A titre de dividendes aux associés, à hauteur de Soit 0,79 euros par actions	75 000,00 euros
Le solde, soit En totalité au compte "Autres réserves"	21 589,80 euros

Le paiement des dividendes sera effectué le à l'issue de l'assemblée générale.

L'assemblée prend acte que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 septembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 48 461,05 euros.

L'assemblée générale prend acte également que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme
Le Président
Pour la société GACHA
Julien MONET**

DocuSigned by:

AD6BCB89F61F495...